

**Demander un permis de transfert d'armes à feu et de munitions vers un pays européen (Formulaire 11287\*02)**

Accéder au Formulaire – Cerfa 11287\*02

Ce formulaire permet de demander l'autorisation de transférer de France vers un autre pays européen certaines armes et munitions.

La notice jointe liste tous les documents à fournir.

**À noter**

Vous devez vous renseigner sur la catégorie d'arme que vous transportée.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00